

**Elections du 26 mai 2019**

Date : .....

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

Annexe : oui / non, laquelle ?

Acte de notoriété : oui / non

**Marche à suivre**

---

1. Si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'aller voter, en personne, le 26 mai 2019, jour du scrutin, vous pouvez demander à un autre électeur de voter à votre place et lui donner procuration. Il n'est pas indispensable que cet autre électeur (appelé le « mandataire ») soit électeur dans la même commune que vous. Celui-ci doit simplement être électeur dans une commune belge. Un électeur non-belge - qui ne vote que pour les élections communales - ne peut être mandataire que d'un autre électeur non-belge. Le vote par procuration peut être autorisé uniquement pour les raisons que vous trouverez ci-dessous (raison de la procuration).
2. La procuration est donnée par vous-même (le « mandant ») au porteur de procuration (le « mandataire ») au moyen du présent formulaire. Complétez-le et signez-le conjointement. Joignez au présent formulaire les pièces justifiant l'impossibilité de vous présenter au bureau de vote.
3. Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera au bureau de vote dans lequel vous êtes convoqué. Il devra donc éventuellement se rendre dans un bureau de vote différent de celui auquel il est convoqué lui-même. Le mandataire devra être muni :
  - de sa convocation et, idéalement, de la vôtre,
  - de sa carte d'identité,
  - du présent formulaire,
  - du certificat ou de l'attestation requis(e).

**Données du mandant et du mandataire**

---

**Je soussigné.....**

né(e) le ....., résidant à 6790 ....., rue .....

n° ...../ Bte ....

n° d'identification au Registre National des personnes physique : .....

inscrit comme électeur dans la commune de Tintigny

**Donne** procuration à ..... (nom et prénoms)

Né(e) le .....

Résidant à ....., rue ..... n° ..... bte ....

## Elections du 26 mai 2019

### **Raison de la procuration**

---

Pour voter en mon nom et pour compte aux élections du 26 mai 2019, pour la raison suivante (1) :

- je suis, pour cause de maladie ou d'infirmité de moi-même, d'un parent ou allié ou d'un cohabitant, dans l'incapacité de me rendre au bureau de vote ou d'y être transporté. Je joins un certificat médical.
- je suis, pour des raisons professionnelles ou de service (2) :
  - a) retenu à l'étranger, de même que les électeurs, membres de ma famille ou de ma suite, qui résident avec moi:
  - b) me trouvant dans le Royaume au jour du scrutin, dans l'impossibilité de me présenter au bureau de vote. Je joins un certificat délivré par l'autorité militaire ou civile ou par l'employeur dont je dépends.
- Je suis un indépendant, l'impossibilité visée sous a) et b) est attestée par une déclaration sur l'honneur préalable que j'effectue auprès de mon administration communale.
- J'exerce la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain (les membres de ma famille habitant avec moi peuvent de même donner procuration). Je joins un certificat du bourgmestre de la commune où je suis inscrit au registre de population.
- je me trouve, au jour du scrutin, dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire. Cet état est attesté par la direction de l'établissement où séjourne l'intéressé.
- En raison de mes convictions religieuses, je me trouve dans l'impossibilité de me présenter au centre de vote. Je joins une attestation délivrée par les autorités religieuses.
- Je suis étudiant(e) et, pour des motifs d'étude, me trouve dans l'impossibilité de me présenter au centre de vote. Je joins un certificat de la direction de l'établissement que je fréquente.
- Je serai, pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus, absent de mon domicile le jour du scrutin en raison d'un séjour temporaire à l'étranger, et me trouverai dès lors dans l'impossibilité de me présenter au centre de vote. Je joins un certificat de l'organisation de voyages ou un certificat délivré par le bourgmestre de ma commune.

Le mandataire, s'il est candidat, atteste sur l'honneur (3):

- soit se porter mandataire auprès de son conjoint ou cohabitant légal, d'un parent ou allié ayant fixé sa résidence principale à son domicile ;
- soit se porter mandataire auprès d'un parent ou allié n'ayant pas fixé sa résidence principale à son domicile mais dont le lien de parenté est établi jusqu'au troisième degré.

Fait à Tintigny, le .....

**Le mandant,**  
(signature)

**Le porteur de procuration,**  
(signature)

- (1) Cocher la case adéquate
- (2) Entourer la lettre adéquate
- (3) Entourer la lettre adéquate